

ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 »

PROJET DE QUARTIERS

Cavaillon

quartiers2030

1



ÉDITO

Cavaillon mène une politique ambitieuse pour les quartiers prioritaires depuis le 1^{er} programme de rénovation urbaine engagé en 2010. Le nouveau programme contractualisé et amplifié avec l'ANRU a commencé à changer la physionomie du quartier du Docteur Ayme, et bientôt celles des quartiers de Saint-Martin et des Condamines I et III. La transformation de ces quartiers participe à la transformation de la ville tout entière, au même titre que le programme Action Cœur de Ville, ou même de la restructuration des entrées de ville.

La politique de la ville a plus de 20 ans à Cavaillon. L'évaluation du dernier contrat de ville 2015-2023 a mis en évidence les atouts principaux de notre territoire : la volonté toujours renouvelée des acteurs engagés au quotidien sur le terrain, la force du partenariat de proximité et la qualité de la relation avec les représentants de l'Etat pour avancer et trouver des solutions.

Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » est un projet de quartiers qui indique clairement où nous voulons aller et la manière dont nous comptons y parvenir avec l'ensemble de nos partenaires.

2024-2030 sera une étape décisive pour nos quartiers et pour notre ville.

La feuille de route présentée ici fixe quatre ambitions : le plein emploi, la sécurité, la jeunesse, et l'émancipation de tous.

Le programme de rénovation urbaine (306 logements démolis et reconstruits hors QPV, 770 logements réhabilités, des aménagements publics et l'implantation de services publics en cœur du quartier de Docteur Ayme), la création sans précédent de nombreux emplois avec le développement de nouvelles zones d'activité, la politique de mixité sociale renforcée par la refonte de la politique d'attribution des logements sociaux et la construction de logements en accession sociale à la propriété en zone prioritaire, constituent une seule et même politique de transformation en profondeur de nos quartiers « politique de la ville ». Le contrat de ville 2024-2030 est un volet essentiel de cette démarche globale.

Gérard DAUDET, Président

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2
1. Situation de départ	4
La géographie prioritaire de Cavaillon	4
Les politiques contractuelles antérieures	6
Les principaux enseignements de l'évaluation du contrat de ville 2015 -2023	7
La concertation des habitants	13
2. Projet de Quartiers 2030	16
Quel projet pour les quartiers prioritaires de Cavaillon ?	16
Quartiers rénovés, quartiers banalisés	16
L'intervention sur les copropriétés dégradées	18
4 orientations prioritaires pour les quartiers prioritaires de Cavaillon	19
1- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers	20
2- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique	22
3- Faire de la jeunesse une priorité du projet de quartiers	24
4- Créer les conditions de l'émancipation de tous	26
3. Les stratégies d'intervention déployées par les partenaires du contrat de ville pour l'atteinte des objectifs prioritaires du projet de quartiers	28
Une gouvernance engagée et une animation du contrat de ville repensée pour conforter la dynamique partenariale et favoriser la participation des habitants	28
Une stratégie de mobilisation et d'affectation des moyens et ressources rationalisée	29
GLOSSAIRE	30
4. Synthèse	31

1. Situation de départ

La géographie prioritaire de Cavaillon

Cavaillon, commune du sud du département du Vaucluse, bénéficie d'une situation géographique stratégique le long de l'autoroute A7, à proximité de l'aéroport de Marseille et de la gare TGV d'Avignon. La ville est nichée au cœur d'une région particulièrement attrayante, attractive grâce au rayonnement de son patrimoine naturel : massif du Luberon, Monts de Vaucluse et proximité du massif des Alpilles. Elle est la capitale d'un territoire agricole riche et diversifié. L'économie locale est cependant fortement tertiairisée (commerce, transport logistique, services). Un ambitieux projet de développement économique au sud de la commune dédié à la naturalité et reconnu Opération d'Intérêt Régional et Territoire d'Industrie, permettra la création à court et moyen terme de 1 600 emplois.

Au 1er janvier 2020, la commune de Cavaillon comptait 27 075 habitants. C'est la ville-centre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse constituée de 16 communes et comptant 56 254 habitants. Cavaillon accueille près de la moitié de la population intercommunale et assure les fonctions de centralité, en concentrant l'activité économique et les emplois, les établissements de santé et d'enseignement, ainsi que les équipements sportifs et culturels. Cavaillon est identifié comme un maillon essentiel de l'armature urbaine du Vaucluse.

Les quartiers prioritaires se situent au nord et à l'est de Cavaillon.



Les quartiers prioritaires de Cavaillon en quelques chiffres

L'exercice d'évaluation du contrat de ville 2015-2023 fut l'occasion de préciser le profil socio-économique des QPV de Cavaillon, et ainsi d'inviter les partenaires du futur contrat de ville à orienter de manière éclairée leurs futures interventions au bénéfice des 5 970 habitants de ces quartiers.

Cette mise à plat statistique à l'échelle des QPV- et leur comparaison systématique avec les données communales, intercommunales et départementales - dessine un territoire de concentration de certaines fragilités qu'il conviendra de prendre en considération pour engager l'action au plus près des réalités de terrain.

5

Repères

Les écarts entre la situation socio-économique de la ville et du département se réduisent entre 2008 et 2018

- La population cavaillonnaise est plus jeune (29,9% de moins de 25 ans) que celle du Vaucluse (27,4%).
- La part des familles monoparentales à Cavaillon se rapproche de la moyenne vaclusienne mais reste plus élevée (17,4% des ménages / 16,9%).
- Le revenu médian des cavaillonnais (17 610 €) et la part des ménages imposables (44%) augmentent mais restent inférieurs à ceux du Vaucluse (20 140€ - 51,6%).

En quartier prioritaire : une population plus jeune, pour laquelle l'accès aux études et à l'emploi sera plus difficile que pour les autres jeunes cavaillonnais

- 23% de la population cavaillonnaise et 10 % de la population de LMV Agglomération vit en QPV.
- La population de ces quartiers est plus jeune que celle de la ville et notamment en QPV 1 (40,2% de jeunes de – 25 ans en QPV1, 29,9% à Cavaillon).
- Ces jeunes de moins de 25 ans sont majoritairement issus d'un milieu défavorisé (60,4% en QPV1 et 68,2% en QPV2) et s'orientent moins en filière générale et technologique que l'ensemble des jeunes de la Ville et de l'Agglomération.
- Le taux d'emploi des habitants des QPV est nettement plus faible que celui constaté au niveau communal et communautaire (QPV1 : 37,3%, QPV2 : 45,2%, Cavaillon 57,9%, LMV : 62,7%), et les personnes qui travaillent ont deux fois plus de chance d'occuper un emploi précaire.
- Les femmes résidant en quartier prioritaire sont moins nombreuses à travailler. En QPV 1 seulement une femme sur quatre a ou recherche un emploi.
- Le revenu médian des habitants des quartiers prioritaires équivaut à la moitié du revenu médian des habitants de l'Agglomération (QPV1 : 710 €, QPV2 : 980 €, LMV : 1 650 €).

Les QPV de Cavaillon accueillent les habitants les plus modestes du territoire, concentrent plus de jeunes, plus de familles monoparentales, de salariés précaires et de femmes inactives qu'au niveau intercommunal.

Les politiques contractuelles antérieures

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

Depuis 1989, plusieurs quartiers cavaillonnais ont fait l'objet de dispositifs partenariaux issus de la politique de la ville. Des opérations de requalification et de rénovation urbaines ont été menées ainsi que des programmes de développement social.

Nous identifions plusieurs étapes d'intervention :

- 1983 - 1988 : Programme « habitat et vie sociale » ;
- 1989 - 1993 : Contrat PACT, politique urbaine pour la requalification du centre ancien et le renforcement du cadre de vie des quartiers nord ;
- 1996 - 2000 : Requalification de la copropriété dégradée de la Clède ;
- 2001 - 2006 : Convention « politique de la ville » (première génération des contrats de ville) ;
- 2007 – 2009, puis 2010 - 2014 : Contrat urbain de cohésion sociale ;
- 2010 – 2016 : Programme de rénovation urbaine de Cavaillon ;
- 2015 - 2020 : Contrat de ville ;
- 2021-2023 : Prorogation du contrat de ville.

À noter qu'en 2017, la compétence « Politique de la ville » a été transférée à la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Les principaux enseignements de l'évaluation du contrat de ville 2015 -2023

L'exercice d'évaluation du contrat de ville s'est réalisé en 2 temps :

1^{er} semestre 2022 : analyse des programmations annuelles du contrat de Ville et du fonctionnement de la gouvernance réalisée en interne par la direction du développement urbain et de l'inclusion sociale.

2^{ème} semestre 2022 : démarche d'accompagnement des opérateurs et partenaires institutionnels du contrat de ville en vue de produire un regard critique sur les actions développées par pilier thématique et priorités du contrat de ville, ainsi que sur les modalités de gouvernance et d'animation de ce dernier. Cette démarche s'est voulue dynamique, participative et ancrée sur le terrain et le territoire de Cavillon, avec notamment des ateliers, des visites de terrain et l'intégration de contributions volontaires de la part des acteurs concernés.

7

Les moyens consacrés au Contrat de ville de Cavillon

1 050 000 € de fonds publics dédiés aux QPV : 585 00 € de crédits PDV et 245 000 € de crédits associés CAF et MSA ainsi que 220 000 € d'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB) consacrés à l'amélioration du cadre de vie.

Des dispositifs spécifiques du contrat de ville : Programme de Réussite Educative - Atelier Santé Ville - Gestion Urbaine de Proximité.

Une équipe d'animation dédiée (1 ETP) : une directrice mutualisée Ville- Agglomération pilotant le contrat de ville et le NPNRU, une chargée de mission assurant le suivi et l'animation du contrat de ville et du Point Justice- France services, une assistante administrative en charge du suivi de l'instruction et du conventionnement des projets.

20 acteurs ressources issus des services déconcentrés de l'Etat, des centres sociaux, du CCAS, des services communaux et intercommunaux, du comité des usagers du centre social La Passerelle, du bailleur social, de la déléguée du préfet, de la 1^{ère} adjointe de la ville de Cavillon – Conseillère communautaire en charge de la politique de la ville.

Des comités techniques dédiés aux programmations, des groupes de travail thématiques, des réunions de coordinations Ville, Agglomération, CCAS.

Les programmations du contrat de ville

Le volume des actions financées dans le cadre des programmations annuelles varie entre 25 et 28.

Le pilier « cohésion sociale », et notamment l'axe Education, parentalité et familles, concentre une majorité des actions. Les piliers « développement économique et emploi » et « valeurs de la République » peinent à exister.

Les actions en reconduction constituent l'essentiel des programmations et des financements depuis 2015. La fonction d'expérimentation du contrat de ville peine à être mise en œuvre.

Les actions sont majoritairement mises en œuvre en QPV, en proximité des habitants, par des associations structurées. 40% des crédits sont fléchés vers des structures municipales de manière constante (centre social, CCAS, services municipaux).

L'enveloppe globale des crédits spécifiques mobilisés par les financeurs a diminué de 27 000 € depuis 2015 (désengagement de la Région PACA en 2017 et baisse progressive des crédits du Conseil départemental). Depuis la signature du contrat, les principaux contributeurs sont l'Etat et le bloc communal (89% des crédits). Aux côtés de ces crédits spécifiques, la CAF et la MSA accompagnent la mise en œuvre de cette politique publique par le soutien aux structures de proximité telles que les centres sociaux et les accueils de loisirs, ainsi que les dispositifs spécifiques que sont le CLAS, l'Atelier Santé Ville et le Programme de Réussite Educative.

La gouvernance du contrat de ville

Le comité de pilotage du contrat de ville se réunit deux fois par an afin d'adopter les programmations annuelles et leurs financements et suivre les dispositifs associés (PRE, ASV, TFPB, NPNRU, ...). Les contributions actives des signataires sont indéniables, on constate une bonne représentativité des signataires depuis 2015 même si elle est parfois assurée par des techniciens plutôt que par des élus. On souligne celles de la MSA, de la CAF et du département de Vaucluse.

Au regard des événements dramatiques de l'été 2021, les évaluateurs ont souhaité souligner l'engagement politique et stratégique fort du Maire de Cavailon et Président de LMV, pour renouer le dialogue avec les habitants, développer des outils de communication de proximité, redimensionner de manière inédite l'ambition du NPNRU, de concert avec le Préfet de Vaucluse, et mobiliser les services de l'Etat en vue d'un renforcement des forces de l'ordre adapté à la situation du quartier du Docteur Ayme.

Le transfert de la compétence de la ville à l'Agglomération en 2017 n'a pas dénaturé la coordination des services. La création d'une direction mutualisée du développement urbain et de l'inclusion sociale en 2022 a contribué à donner plus de cohérence à l'action publique locale.

L'animation du contrat de ville

À retenir :

- L'animation et le pilotage des dispositifs fonctionnent bien : PRE, ASV, Gestion Urbaine de Proximité ;
- Des temps d'échanges réguliers et opérationnels sont animés ;
- Le contrat de ville est identifié comme un facilitateur et assembleur ;

Les enjeux :

- Développer les analyses qualitatives des actions du CDV ;
- Veiller à associer les habitants dans la gouvernance du contrat de ville ;
- Diversifier les temps et les lieux d'échanges ;
- Intensifier les partenariats entre structures ;
- Favoriser une meilleure articulation entre le contrat de ville, la TFPB, et le NPNRU.

À imaginer :

- Mise en place de groupes de travail réguliers pour faire évoluer les outils d'évaluation ;
- Un rôle renforcé des comités d'usagers des centres sociaux ;
- Un élargissement des réunions aux différents services de droit commun.

La dynamique partenariale

À retenir :

- Des ressources humaines dédiées et mobilisées ;
- Un engagement fort des professionnels et des partenaires, une culture du faire ensemble entre services mais aussi entre acteurs ;
- L'inclusion des services de droit commun, une préoccupation constante et partagée, illustrée par les actions de la Gestion Urbaine de Proximité, ASV, PRE ou CitésLab ;
- Les opérations en pieds d'immeubles ;
- Les actions hors les murs sur l'espace public (place de l'emploi)
- Les portes-à-portes ;
- Le rôle central des centres sociaux ;
- Un travail partenarial ancré localement, avec des actions qui se construisent depuis le terrain (ex: partenariat Initiative Terres de Vaucluse, plateforme d'apprentissage, accompagnement à la scolarité) ;
- Les liens avec les établissements scolaires, la MJC.

Les enjeux :

- Être vigilant quant à la « sur » mobilisation des centres sociaux ;
- Renforcer les équipes du centre social La Passerelle ;
- Élargir l'accès au contrat de ville à de nouveaux opérateurs ;
- Sécuriser le QPV 1 pour un réinvestissement des espaces publics ;
- Mieux intégrer le service jeunesse.

À imaginer :

- Associer les bailleurs, France Travail, etc. à la démarche porte-à-porte ou de renforcement de présence sur l'espace public, et ce, en dehors des opérations « pieds d'immeubles » (OPI).

La mobilisation du droit commun et l'articulation aux dispositifs connexes (TFPB – NPNRU)

À retenir :

- Une mobilisation active des services et personnels des collectivités (intercommunalité et commune) dans le contrat de ville ;
- Une mobilisation financière et opérationnelle des acteurs signataires ;
- Une mobilisation des compétences des collectivités pour renforcer le droit commun dans les QPV ;
- Des structures culturelles et des établissements scolaires impliqués et mobilisant leurs fonds propres.

Les enjeux :

- Rendre plus lisible le droit commun ;
- Apporter de la visibilité aux habitants ;
- Renforcer la mobilisation des services et des financements de droit commun, notamment en matière d'emploi ;
- Renforcer les relations avec l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, l'EDeS.

La mobilisation des habitants

À retenir :

- Les centres sociaux sont les acteurs centraux de la mobilisation des habitants. Ils agissent en proximité et en confiance avec les habitants ;
- Les conseils citoyens n'ont pas fonctionné ;
- Une demande de participation existe et s'exprime au sein des comités d'usagers ;
- Les activités qui répondent le plus aux besoins des habitants sont aussi celles qui concernent le plus grand nombre d'habitants : PRE, CitéLab, plateforme d'apprentissage de la langue française, etc.) ;
- La régularité des actions, même ponctuelle, est un gage pour parvenir à la mobilisation des publics ;
- L'équilibre entre hors les murs et dans les murs est un premier pas pour intéresser et engager l'habitant ;
- Les moyens de communication sont adaptés aux publics (porte-à-porte, réseaux sociaux, gazette trimestrielle)
- La mobilisation habitante devient de plus en plus complexe dans le climat d'insécurité lié au trafic de stupéfiants ;
- Les structures considérées comme « institutionnelles » peuvent susciter une forme de défiance ;
- Cela questionne l'envie des habitants, leur capacité à faire « l'autre bout du chemin ».

Les enjeux :

- Renforcer les logiques « d'aller vers » en respectant l'équilibre entre le recours aux centres sociaux et leurs propres prérogatives ;
- Renforcer les logiques de partenariat pour informer et mobiliser les publics (OPI, porte-à-porte, interventions hors les murs) ;
- Renforcer la sécurité pour permettre aux habitants de se réappropriier les espaces publics et les actions proposées ;
- « Responsabiliser » aussi les publics ;
- Associer pleinement les habitants dans la définition, la mise en œuvre et les bilans des actions.

À imaginer :

- Associer les « institutionnels » (France Travail, bailleurs, etc.) aux pratiques de porte-à-porte pour la distribution de la gazette ;
- Développer une approche thématique par publics pour mieux coordonner l'action de chacun et optimiser la mobilisation (exemple : jeunesse).

La concertation des habitants

A la veille de l'écriture de la nouvelle génération du contrat de ville, le porteur du contrat de ville a engagé une action de concertation au plus près des habitants des QPV de Cavailon.

Un questionnaire visant à préciser les problématiques prioritaires auxquelles sont confrontés les habitants des QPV leur a été soumis. Afin d'atteindre un maximum d'entre eux, le service en charge de la politique de la ville s'est appuyé sur le réseau des partenaires inscrits dans les QPV. 333 usagers y ont répondu à l'occasion de réunions collectives organisées au sein du CCAS, des centres sociaux, du Club jeunes municipal. Le collège Paul Gauthier, l'espace France services- Point Justice et le bailleur social Grand Delta Habitat ont diffusé le questionnaire à leurs publics respectifs. Cette démarche de « aller vers » incluant des rencontres informelles avec les habitants sur le marché hebdomadaire du quartier de Docteur Ayme, permet d'asseoir les retours obtenus et de préciser les besoins des habitants, qu'ils soient jeunes scolarisés, seniors, hommes, femmes, actifs occupés, demandeurs d'emploi....

Les femmes représentent 60% des interrogés, et les jeunes de moins de 18 ans, 20%. Les hommes étant moins présents dans les structures locales, le questionnaire transmis par le bailleur social a permis « d'aller les chercher chez eux ».

Il est important de souligner que le QPV 1 est largement représenté. En effet seuls 5% des habitants du QPV 2 ont été touchés par cette démarche de concertation.

Les enseignements de la concertation

Interrogés sur leurs principales préoccupations au quotidien, les habitants répondent massivement à 70% que ce sont les problématiques liées à la sécurité et la prévention de la délinquance. Dans les échanges, ils expriment un fort sentiment d'insécurité, de peur, et disent adopter une attitude de vigilance constante dans l'espace public. Il est à noter que le questionnaire a été déployé dans un contexte de trafic de stupéfiants intense au sein des deux QPV. Un incendie criminel de matériel de travaux publics dans le quartier de Docteur Ayme, lié à ce trafic, a ravivé le climat d'insécurité et de peur de l'été 2021 (tirs d'armes à feu dans l'espace public et règlements de compte entre trafiquants). Ce fut un frein évident à la concertation des habitants.

« On voudrait une sécurité. Nos enfants sont constamment en danger s'ils sont seuls. On est en insécurité, jour et nuit depuis plus de deux ans ».

Le logement et le cadre de vie préoccupent également les habitants. L'inadéquation entre l'occupation des logements et les besoins des ménages est soulignée principalement par les femmes de 30 à 50 ans. Ceci est corroboré par l'important volume de demandes de mutation au sein du parc de logement social.

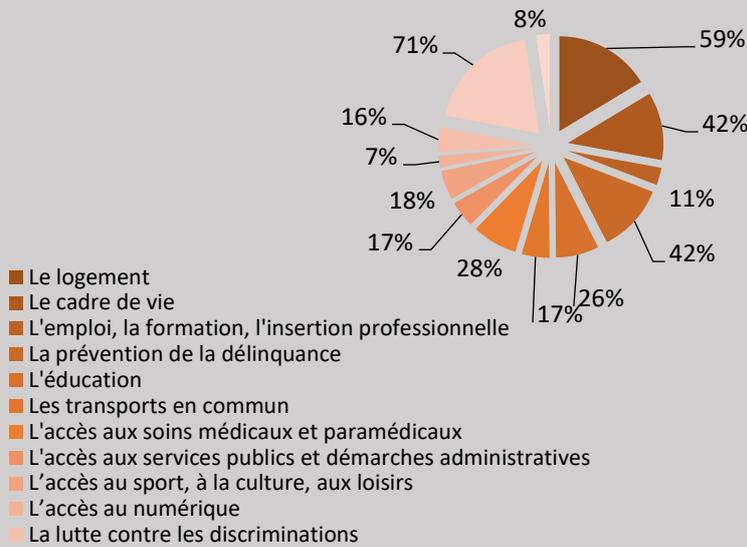
« Appartement trop petit », « appartement non adapté au handicap de mon enfant », ou encore « famille de cinq enfants dans un petit appartement ».

L'accès aux services (santé, culture, loisirs, sports, services publics) ne semble pas aisé pour bon nombre d'habitants. Les jeunes de moins de 18 ans soulignent plus que les autres ces difficultés. L'éducation est également un enjeu qui ressort de l'exploitation des questionnaires, notamment de la part des parents.

« Pour aller chez le médecin, on doit aller jusqu'à Marseille [...] plus aucun médecin ne prend de nouveaux patients c'est la catastrophe ».

Nous notons que l'emploi et l'insertion professionnelle ne figurent pas parmi les principales préoccupations des habitants.

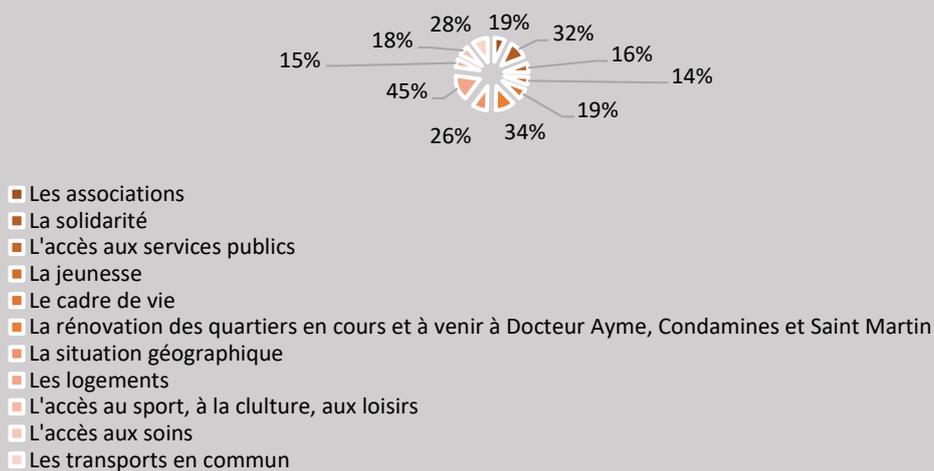
les principales préoccupations des habitants (en %)



Interrogés sur les aspects qu'ils apprécient dans leur quartier, les habitants répondent : la qualité de leur logement, la solidarité entre habitants, et la rénovation urbaine en cours. Ils soulignent ensuite le cadre de vie, les transports en commun, le tissu associatif et la situation géographique des QPV.

« Mon quartier bénéficie d'une belle solidarité, d'entraide, du souci du prochain. J'en sais quelque chose, handicapée au 2ème étage sans ascenseur, j'apprécie l'aide pour améliorer mon quotidien ».

les principaux atouts de mon quartier



Les habitants ciblent les actions à mettre en place et/ou à développer en priorité. Assez logiquement, ils souhaitent un renforcement de la sécurité et un développement de la rénovation urbaine. Suivent des propositions visant la réussite scolaire, l'apprentissage de la langue française et l'accompagnement des seniors via le renforcement du lien intergénérationnel.

Seuls 25% des interrogés souhaitent être consultés pour les projets qui concernent leur quartier.

Parallèlement, 42% des habitants, afin d'être mieux informés, souhaitent être destinataires d'une information claire sur les projets, initiatives, manifestations et différents événements, et estiment qu'un renforcement du « aller vers » permettrait peut-être d'améliorer leur participation.

2. Projet de Quartiers 2030

Quel projet pour les quartiers prioritaires de Cavaillon ?

Quartiers rénovés, quartiers banalisés

Le programme de rénovation urbaine de Cavaillon : un projet amplifié pour une transformation ambitieuse des quartiers de Docteur Ayme, Saint Martin et Condamines I et III.

Le programme de rénovation urbaine est la politique publique la plus structurante menée à l'échelle des quartiers prioritaires de Cavaillon. La ville mène en parallèle un projet Action Cœur de Ville, et l'Agglomération un projet de développement économique d'importance. La ville de Cavaillon a ainsi pour objectif d'apporter une réponse durable, qualitative et globale, en termes d'habitat, de sécurité, et de services de proximité aux cavaillonnais qui vivent de ces quartiers prioritaires.

23 % des Cavaillonnais résident dans les quartiers prioritaires marqués par une grande fragilité socio-économique et une insécurité liée aux trafics de stupéfiants. Ceci permet d'appréhender d'emblée la nécessité d'un engagement fort des politiques publiques en matière d'habitat, de sécurité, de services publics ou encore d'accompagnement à l'éducation, à la parentalité, à la santé et à l'insertion. Le quartier Docteur Ayme a fait l'objet d'un premier programme de rénovation urbaine entre 2010 et 2016. Cette 1ère opération a consisté en la démolition d'une tour de 56 logements (intégralement reconstitués sur la commune), la rénovation de 319 logements et les réaménagements qualitatifs et sécurisants d'espaces urbains (voiries, espaces de jeux, espaces paysagers, externalisation des ordures ménagères, etc...). Ce programme s'est également accompagné d'un engagement fort de la ville de Cavaillon et de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse avec notamment la création du centre social « la Passerelle » (1er agrément en 2015), la mise en place en 2011 d'une gestion urbaine et de proximité, l'instauration de conventions d'exonération de TFPB pour les bailleurs sociaux et la création d'un réseau de transport en 2017. A l'issue de cette 1ère opération et convaincue du bien-fondé d'une politique globale de rénovation urbaine, la ville de Cavaillon a souhaité engager un nouveau programme pour achever la réhabilitation du quartier du Docteur Ayme, et prendre en compte les résidences de Saint Martin et des Condamines. Une convention de préfiguration a été finalisée le 31 mars 2017 pour parvenir à un programme de 71 millions d'euros acté le 29 avril 2021, intégrant 145 démolitions, 770 réhabilitations de logements, l'implantation de nouveaux services publics, des aménagements urbains et paysagers de qualité.

Cependant, à la suite de violences sans précédent en 2021, liées à d'importants trafics de stupéfiants enkystés dans le quartier du Docteur Ayme et ayant entraîné la délocalisation temporaire de certains services publics, la ville de Cavaillon, avec l'appui de l'Etat en Vaucluse, a souhaité que la feuille de route de son programme de rénovation urbaine soit fortement réévaluée sur ce secteur. En effet, la configuration urbaine de ce quartier, confirmée par un audit sécurité mené par les bailleurs et en concertation avec les forces de sécurité, est extrêmement propice aux trafics de stupéfiants. Ainsi, il a fallu pendant plus de 4 mois la présence continue de CRS pour éviter de nouveaux drames (2 meurtres et plusieurs blessés par balles entre avril et octobre). Grâce aux efforts conjoints de la ville et de l'Etat, le ministre de l'Intérieur, sensibilisé à la situation, a doté le commissariat de Cavaillon de 12 agents supplémentaires opérant en GSP. Il convenait de conjuguer cette réponse sécuritaire humaine et quasi immédiate, avec une sécurisation à long terme de ce quartier. La ville de Cavaillon, les forces de sécurité locales et le bailleur social ont été convaincus de la nécessité d'une action plus ambitieuse pour une transformation en profondeur du quartier du Docteur Ayme. C'est donc un nouveau projet urbain amplifié et plus volontariste qui a été présenté par la ville et ses partenaires à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, actant un programme conséquent de démolitions supplémentaires, incluant la

démolition des deux tours restantes- point de fixation du trafic- ainsi que de halls d'entrées du bâtiment M, qui du fait de sa configuration en « serpent » offre l'opportunité d'implantation de points de deals. Les aménagements publics seront également modifiés et améliorés pour faire obstacle aux opérations de trafics et permettre une intervention plus efficace et plus sûre des services de police et de secours. Parallèlement à ce traitement de l'habitat et des espaces publics, la ville entend réinvestir en force le cœur de ce quartier par une injection massive d'équipements et de services publics : espace France services et Point Justice, centre social municipal, halte-garderie, plateau sportif, accueil jeunes municipal, salle polyvalente. Le quartier du Docteur Ayme sera au cœur d'une activité humaine et quotidienne décloisonnée. Telle est l'ambition renforcée et renouvelée qu'ont portée la Ville de Cavaillon et ses partenaires auprès de l'ANRU dans le cadre de ce nouveau projet urbain global qui s'établit désormais à 117 millions d'euros.

Les grands objectifs du NPNRU de Cavaillon

Améliorer l'habitat dans les quartiers :

Démolition de 306 logements après avoir effectué le relogement des familles
Reconstruction de 70% de ces logements à Cavaillon et 30% dans le reste de l'Agglomération
Réhabilitation de 770 logements
Construction de 170 logements privés

Apporter une qualité paysagère et une biodiversité :

Création d'une coulée verte sur l'ensemble des trois quartiers y compris dans les cœurs d'îlots
Création d'une voie piétonne arborée à Docteur Ayme avec l'installation de nouveaux jeux pour enfants
Aménagement d'une nouvelle Place des Fêtes pour mieux accueillir le marché du vendredi au nord de Docteur Ayme qui favorisera la circulation des piétons et des cyclistes.

Renforcer les équipements de proximité :

Démolition partielle du centre commercial Bravo et rénovation des façades des commerces
Construction de 1 300 m² d'équipements publics en cœur de quartier de Docteur Ayme : centre social, accueil jeunes, espace France services, espace bailleurs, salle multifonctions, halte-garderie.

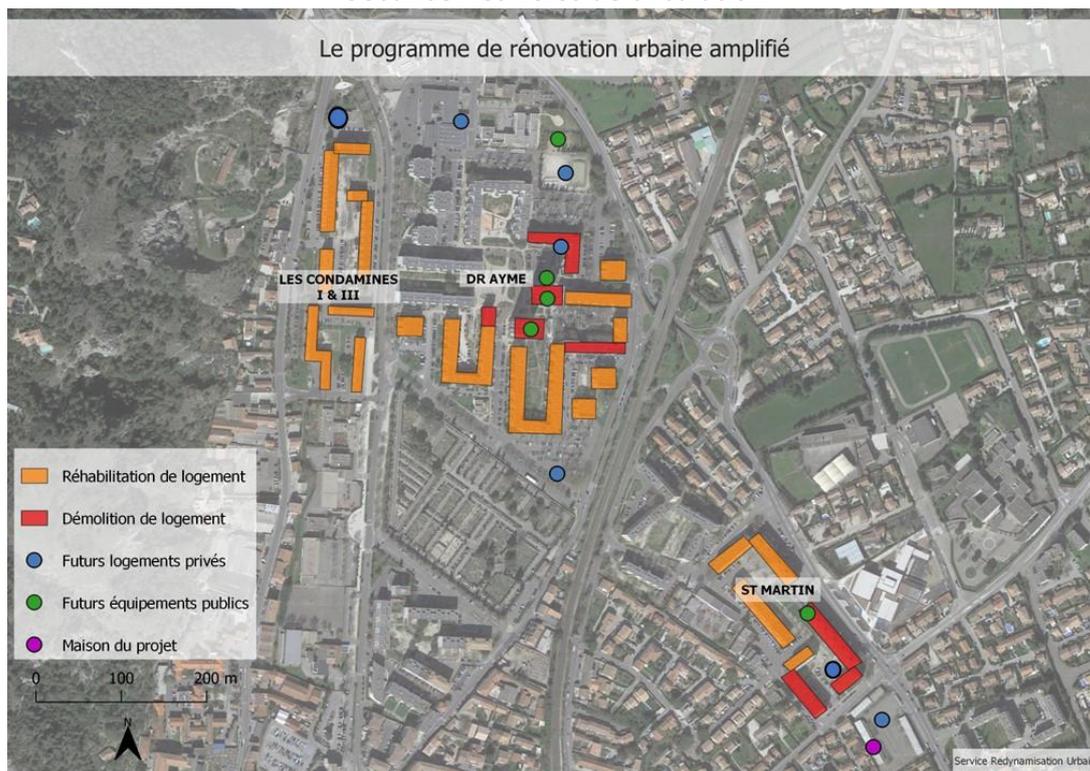
Faciliter la mobilité douce :

Modifier le tracé de certaines avenues et rues pour un meilleur accès vers le centre-ville
Renforcer l'offre de mobilité douce par des aménagements sécurisés aussi bien pour les piétons que pour les vélos
Réorganiser le stationnement sur l'ensemble du périmètre du projet

Favoriser la sécurité dans les quartiers :

Assurer durablement la sécurité et la tranquillité des habitants
Améliorer la sûreté des espaces publics

Sécuriser les voies de circulation



18

L'intervention sur les copropriétés dégradées

Trois copropriétés sont identifiées comme prioritaires au vu des problématiques auxquelles elles font face : La Clède, Saint-Gilles et Plein-Ciel. Ces copropriétés se situent en quartier prioritaire.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse engage un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des copropriétés (POPAC) en 2024, afin de mieux connaître ces copropriétés et d'identifier les réponses préventives à leur apporter.

Le plan d'action du PLH a également permis la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location, « permis de louer », qui outre le centre ancien de Cavillon, cible ces copropriétés, et ce, afin de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

4 orientations prioritaires pour les quartiers prioritaires de Cavaillon

- 1- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers
- 2- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique
- 3- Faire de la jeunesse une priorité du projet de quartiers
- 4- Créer les conditions de l'émancipation de tous

Les quartiers prioritaires de Cavaillon souffrent de fragilités socioéconomiques et subissent une situation sécuritaire préoccupante.

Le projet des quartiers de Cavaillon 2030 mobilise l'ensemble des acteurs autour de quatre orientations prioritaires, résultant du travail d'évaluation, de la concertation menée auprès des habitants et du projet politique local.

Le retour à l'emploi est la clef de voûte de la bataille à mener pour que les écarts se réduisent entre ces quartiers et le reste du territoire. L'objectif de plein d'emploi porté au niveau national doit insuffler une nouvelle dynamique dans les quartiers. L'ensemble des interventions publiques doivent converger pour y faciliter l'activité économique et le développement local de l'emploi. L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a ouvert la voie d'un important chapitre de développement économique pour l'ensemble du territoire. De nouvelles zones d'activité déployées au sud de Cavaillon créeront à l'horizon 2030 plus de 1 600 nouveaux emplois.

La sécurité et l'ordre républicain doivent être restaurés dans les QPV, les habitants devant pouvoir y vivre et s'épanouir en toute tranquillité. Si la sécurité publique demeure une compétence régaliennne, les forces de l'ordre ne peuvent à elles seules combattre le trafic de stupéfiants et autres troubles portés à l'ordre public. L'ensemble des acteurs engagés dans l'action publique peuvent contribuer à la prévention de la délinquance, par l'accompagnement des jeunes, des familles, par les alternatives à offrir aux plus fragiles parfois tentés par l'argent prétendument facile. La rénovation urbaine a notamment pour objectif, sans y être réduite, de faciliter l'intervention des forces de l'ordre et d'empêcher l'enkystement du trafic de stupéfiants qui perturbe de manière intolérable la vie des habitants des QPV.

La jeunesse est la priorité du mandat municipal. Ouvrir le champ des possibles aux jeunes vivant en quartier prioritaire c'est préparer l'avenir commun, notamment au regard du poids de cette population en QPV : accompagnement à la scolarité, accès aux sports et à la culture, insertion professionnelle. De cette priorité faite à la jeunesse, découlent celles de l'accompagnement à la parentalité et le soutien aux familles.

Enfin, le contrat de ville devra créer les conditions de l'émancipation et de l'égal accès aux droits pour tous, notamment pour les plus jeunes et les plus fragiles, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées isolées.

1- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers

Taux d'emploi

QPV 1	37,3%
QPV 2	42,2%
Cavaillon	57,9%
LMV	62,7%

Taux d'emploi des femmes en QPV 1 : 25%

Revenus médians

QPV 1	710 €
QPV 2	980 €
LMV	1 650 €

20

Objectif plein emploi

La nouvelle génération de contrat de ville coïncide avec une profonde réforme du service public de l'emploi prévue par la loi du 18 décembre 2023 :

- Pôle emploi devient « France Travail », avec pour mission de proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi ;
- L'inscription généralisée auprès de France Travail pour toutes les personnes sans emploi, qu'elles soient demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans ou travailleurs handicapés. Une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine est instaurée pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé ou les allocataires du RSA.

Fortes de ce renforcement du droit commun, les actions de ce contrat de ville devront accompagner cette réforme et contribuer à l'atteinte du plein-emploi dans les quartiers prioritaires de Cavaillon.

Le contexte local est favorable pour soutenir les efforts de retour à l'emploi. En effet, un important programme de création de zone d'activités au sud de Cavaillon est en phase de développement opérationnel, avec la création à portée de main de 1 600 emplois directs.

La mobilisation pour l'emploi est le fil rouge du contrat de ville, chaque action du contrat de ville participe de cette ambition.

Les acteurs mobilisés	Les leviers d'action
France Travail	La réforme du service public de l'emploi
La Mission Locale du Luberon	Les clauses d'insertion sociales
Initiative Terres de Vaucluse	Le projet de développement économique du territoire
DDETS	L'engagement du partenariat de proximité
Service développement économique de LMV	
Entrepreneurs du territoire	
Les acteurs de proximité	

Les pistes d'action :

- **Coordonner les acteurs**

Renforcer les liens entre France Travail et acteurs de proximité, animer le réseau local afin que chacun soit plus au fait des opportunités d'emploi, des dispositifs d'accompagnement existants, des événements organisés, etc. Faciliter les actions portées par le « réseau pour l'emploi » par l'appui logistique, la communication et la mobilisation du public. En effet, la logique partenariale et la proximité sont décisives, notamment pour mobiliser les habitants les plus éloignés des dispositifs d'accompagnement ainsi que ceux qui éprouvent encore une forme de « défiance à l'égard des institutions ».

- **Mobiliser les publics**

Développer le « aller vers » - le « hors les murs » et renforcer la mobilisation des comités des usagers des centres sociaux.

- **Innover**

Imaginer des rencontres décontextualisées avec les recruteurs via le sport, la culture, les loisirs, découvrir les entreprises locales, etc.

- **Contribuer à lever les freins à l'emploi**

Faciliter l'accès au service de la petite enfance, encourager le recours aux transports en commun et aux modes doux de déplacement, réserver les moyens alloués à la plateforme d'apprentissage de la langue française aux parcours à visée professionnelle.

- **Développer le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés publics**

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Ville de Cavaillon recourent aux clauses d'insertion dans leurs marchés publics depuis 2009. Elles sont obligatoires dans les marchés publics liés au NPNRU. L'analyse de l'opportunité de telles dispositions dans la commande publique prendra en compte les possibilités d'insertion durable des actifs des QPV.

- **Valoriser les parcours exemplaires**

Les quartiers ont du talent. Les nombreux parcours exemplaires seront valorisés afin que chacun puisse se dire : c'est possible !

- **Soutenir les créateurs d'entreprises**

L'activité économique ne se réduit pas à l'emploi salarié. Encourager la création d'entreprise et accompagner les créateurs contribuent à l'objectif prioritaire du contrat de ville.

2- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

70% des habitants sollicités dans le cadre de la concertation évoquent la sécurité comme l’une de leurs principales préoccupations : « *J’aime mon quartier depuis plus de 40 ans mais pas de sécurité* », « *Quartier abandonné par les pouvoirs publics et laissé à la merci des délinquants* », « *Améliorer la sécurité par rapport aux brigands, aux coups de feu* ».

La délinquance cavaillonnaise relève principalement du trafic de stupéfiants, et se concentre dans la cité du Docteur Ayme où nous assistons à son enkystement aux pieds de la tour N. À noter que nous constatons également son émergence depuis la mi-2023 au sein de la résidence « La Clède » en QPV2. Des individus, pour l’essentiel âgés de 14 à 25 ans, occupent au quotidien les espaces publics et les parties communes des résidences et génèrent de l’insécurité, de l’insalubrité, du vandalisme, des squats, des intimidations. À cela s’ajoutent les nombreuses tentatives de règlements de compte par armes à feu qui ont émaillé la vie du quartier en 2021. Les démolitions prévues par le NPNRU perturbant le trafic, un incendie criminel a détruit une partie du matériel des entreprises intervenant dans le quartier, occasionnant l’arrêt des travaux pendant plusieurs mois, le renforcement des mesures de sécurisation des travaux aux coûts élevés, et le resserrement du lien porteur de projet/forces de l’ordre/bailleur dans le suivi opérationnel des travaux.

Les effectifs de la police nationale s’élèvent à 72 fonctionnaires, ceux de la police municipale à 60.

Le **contrat de sécurité intégrée** 2022-2026 par lequel l’État et la ville de Cavaillon s’engagent concrètement à renforcer, dans le cadre de la sécurité du quotidien, leurs moyens respectifs au service de la sécurité et de la tranquillité des populations.

La Ville de Cavaillon est dotée d’un **Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance** de Cavaillon (CLSPD). Il se réunit chaque année pour établir un bilan de l’évolution annuelle de la délinquance et pour arrêter les priorités d’action de l’année à venir en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.

Le comité interministériel pour l’égalité et la citoyenneté du 26 octobre 2015 a introduit une nouvelle mesure visant à promouvoir une action globale de prévention de la radicalisation impliquant l’ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales. Le CLSPD de Cavaillon a validé la constitution d’un groupe spécifique en septembre 2016 en charge de l’élaboration et du suivi du **plan de prévention de la radicalisation**.

Le **Groupe de partenariat opérationnel** est une instance partenariale et opérationnelle, pilotée par la police nationale, en charge de la sécurité du quotidien. Le GPO réunit la police nationale, la police municipale et les partenaires institutionnels afin de répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain, qu’il s’agisse d’occupation des halls d’immeubles, de dépôts sauvages, d’incivilités, ou de sécurité dans les transports, les violences intra-familiales, le NPNRU...

Les acteurs mobilisés	Les leviers d’action
Police Nationale	Les instances de coordination sécurité
Police Municipale	Le NPNRU
Service jeunesse	Les appels à projets FIPD, MILDECA...
Délégation territoriale ANRU	L’engagement du partenariat de proximité
Bailleur social	
Acteurs de proximité	

Les pistes d'action :

- **Maintenir un haut niveau de coopération entre police nationale et police municipale et favoriser les échanges d'informations avec les acteurs de proximité et le bailleur social.**

Les instances et contrat de coopération entre les forces de l'ordre étatiques et la ville de Cavailon témoignent d'une attention forte et partagée aux questions sécuritaires. Cependant la police ne peut pas tout, la sécurité doit être l'affaire de tous. L'échange d'informations régulier est fondamental afin d'instaurer une culture de veille commune. Ainsi les représentants des forces de l'ordre sont étroitement associés aux instances du NPNRU et les partenaires savent trouver les moyens de coordonner leurs actions pour faire face aux urgences, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine.

- **Renforcer la présence publique dans les QPV et aménager les espaces publics dans l'objectif de favoriser la sécurité et la tranquillité publique**

L'espace public doit être un lieu d'accueil apaisé pour l'ensemble des habitants des QPV, enfants, jeunes, femmes, personnes âgées. Le projet de rénovation urbaine y attache une attention toute particulière, tout comme il vise à diversifier les usages par l'implantation forte de services publics en cœur de quartier. Les acteurs de proximité doivent y assurer une présence accrue et régulière. La présence publique contribue à limiter l'implantation des trafics.

- **Développer les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation**

Dans le cadre des programmations du contrat de ville, les appels à projets de la MILDECA et du FIPD permettent d'étoffer les réponses en matière de prévention de la délinquance, notamment auprès des plus jeunes. Concernant la radicalisation, dans un contexte international troublé, l'attention des partenaires reste de mise, même en phase de « marée basse » sur le front des attentats, selon l'expression du politologue Hugo Micheron.

- **Renforcer le lien forces de l'ordre / population**

A l'image de Prox Raid qui connaît un succès grandissant depuis 2020, les partenaires du contrat de ville développent des actions visant à rapprocher les habitants des QPV, notamment les plus jeunes, des forces de l'ordre. Ils favorisent aussi les temps d'échange permettant de mieux comprendre le cadre de l'action de la police.

- **Accompagner les victimes de la délinquance**

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a doté le territoire d'un Point-Justice proposant de nombreuses permanences de professionnels du droit : avocats, notaires, conciliateurs de justice, délégué du Défenseur des droits et de structures spécialisées : Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Médiation familiale (Résonances médiations), Point Conseil Budget (UDAF), Création d'entreprises (ITV), SPIP (Insertion et Probation). Le Point-Justice – France services, sera implanté en cœur du quartier du Docteur Ayme en fin de programme NPNRU.

3- Faire de la jeunesse une priorité du projet de quartiers

Les quartiers prioritaires de Cavaillon sont des quartiers jeunes, voire très jeunes. 40,2% des habitants du QPV 1 ont moins de 25 ans, 32,3% en QPV 2, et seulement 27,4% au niveau communautaire. Par ailleurs, cette jeunesse est issue de familles défavorisées. 60,4% en QPV 1 et 68,2% en QPV 2 des collégiens, contrastant avec les 30,3% de l'ensemble des effectifs à l'échelle de LMV. Notons encore que 37,6% des jeunes de moins de 25 ans en QPV 1 sont non scolarisés et sans emploi, 22,5% à l'échelle communautaire. La crise Covid a accentué la fragilité des enfants et des adolescents.

Les précédents contrats de ville prenaient largement en compte cette problématique, plus de 46% des crédits politique de la ville de LMV de la programmation 2023 étaient consacrés à des actions à destination des plus jeunes (PRE, CLAS, Espace Ecoute Jeunes porté par la Maison des Adolescents, le soutien à la parentalité). Parmi celles-ci, le programme de réussite éducative, qui concerne 200 jeunes et leurs familles par an. Les partenaires ont fait le choix de renforcer ce dispositif pour parvenir au financement de 3 équivalents temps plein, et pour élargir la cible : les jeunes de 6 à 18 ans.

Cette priorité faite à la jeunesse rejoint celle de l'équipe municipale actuelle. La ville a municipalisé le Club jeunes, a élaboré un ambitieux cahier des charges pour la délégation de service public du centre de loisirs et a aménagé des locaux adaptés pour le Point Info Jeunesse en centre-ville. Le service petite enfance de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse compte 5 structures d'accueil à Cavaillon dont 2 situées en QPV. Cette offre sera étoffée dans le cadre du NPNRU avec l'implantation en cœur du quartier de Docteur Ayme d'une halte-garderie. La maison petite enfance offre en outre la possibilité aux familles d'être accompagnées dans leur recherche de mode de garde et soutenues dans leurs questionnements grâce au Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) « La Mosaïque ».

L'accompagnement de la jeunesse, notamment à la scolarité, est au cœur du projet de quartiers, il mobilise les familles et les institutions afin de lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire, d'ouvrir les possibles, et dans une certaine mesure de prévenir la délinquance. Une attention particulière sera portée à la mobilité professionnelle et scolaire de ces publics et au soutien à la parentalité.

Les acteurs mobilisés	Les leviers d'action
Education nationale Programme de réussite éducative Atelier Santé Ville Service jeunesse municipal Service petite enfance LMV Mission locale Les 2 CLAS ADVSEA Maison des adolescents Les acteurs de proximité	Les politiques nationales d'éducation en REP et REP + Vacances apprenantes L'engagement du partenariat de proximité Cité éducative (<i>si validation politique du projet</i>)

Les pistes d'action :

- **Favoriser la réussite éducative des jeunes et élargir le choix des possibles**

Le partenariat engagé avec l'Education nationale par les acteurs de proximité doit être amplifié, tout comme l'effort d'accompagnement des plus jeunes et de leurs familles dans la réussite éducative. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales. L'accès aux stages, aux actions de découverte des métiers, l'élargissement des réseaux via le parrainage notamment, ainsi que l'ouverture aux formations proposées dans les villes voisines, sont soutenus.

- **Soutenir les parcours et les projets des jeunes**

Il s'agit ici encore d'ouvrir le choix des possibles dans les domaines du sport, de la culture et de la citoyenneté. Chaque jeune est accompagné pour exprimer le meilleur de lui-même. Les parcours d'excellence seront soutenus et valorisés. Les actions viseront en outre l'émancipation des jeunes filles.

- **Prévenir la vulnérabilité des plus jeunes**

La crise sanitaire et le stress lié au trafic de stupéfiants ont mis en évidence une fragilité croissante chez les plus jeunes. L'isolement, la souffrance psychique et les conduites à risques ont incité les partenaires du contrat de ville à développer les espaces d'écoute pour les jeunes adolescents et à proposer des temps de prévention. La tentation de participer au trafic fait l'objet d'un travail partenarial en lien avec la MILDECA.

- **Doter le territoire d'une cité éducative**

Les partenaires mettent à l'étude la faisabilité d'une cité éducative à Cavillon. Ce nouveau dispositif national vise à renforcer les prises en charge éducatives des jeunes de 3 à 25 ans en les accompagnant depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle. Il s'agit de construire un projet éducatif à une échelle plus large que celle de l'école en mobilisant tous les acteurs qui interviennent dans le quotidien des jeunes : parents et associations, enseignants, éducateurs sportifs, travailleurs sociaux, médecins, espaces culturels, entreprises, etc.

- **Mettre en place un collectif jeunesse**

La jeunesse étant placée au cœur du projet de quartiers, la nécessité de rapprocher et de coordonner plus fortement les acteurs impliqués devient plus prégnante. Le Club jeunes municipal, les structures de prévention, le PRE sont invités à évoluer dans le cadre d'un collectif jeunesse avec l'appui du pôle développement urbain et inclusion sociale de l'Agglomération. L'une de leurs missions prioritaires est de développer les actions de « aller-vers », les acteurs de ce contrat de ville ayant fait le constat de l'invisibilité du public adolescent, de la tranche d'âge 15-17 ans en particulier.

4- Créer les conditions de l'émancipation de tous

La philosophie des précédents contrats de ville sous-tendait un objectif prioritaire : réduire et réparer les écarts entre les QPV et le reste du territoire. Les contrats de ville nouvelle génération reposent sur une nouvelle ambition : l'émancipation de tous. A l'occasion de son discours d'ouverture du Comité Interministériel des villes le 27 octobre 2023, la Première Ministre Elisabeth Borne souhaitait « *faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances* » et affirmait : « *Nous voulons permettre l'émancipation de toutes et tous, pas seulement dans les discours, mais dans les faits, dans les actes, dans les résultats* ».

L'emploi demeure le meilleur vecteur de l'indépendance économique, et par conséquent de l'émancipation individuelle.

Mais l'essentiel de la bataille contre les inégalités se joue plus tôt, à l'école. Les nouveaux contrats de ville intègrent dès leur conception les moyens supplémentaires donnés à l'Education nationale pour le dédoublement des classes en grande section, au CP et au CE1, et plus largement à l'ensemble des mesures visant à accueillir les élèves, et notamment les plus défavorisés, sur des temps plus longs et plus qualitatifs.

Lutter contre les inégalités de destin, c'est être exigeant en matière d'accès à la culture et mais également en matière d'accès au sport. Les habitants des QPV doivent pouvoir bénéficier d'activités culturelles d'excellence, et accéder aux pratiques sportives à tout âge, pour gagner en estime de soi et en confiance.

Par ailleurs, les partenaires du contrat de ville de Cavaillon font de la santé, dont la santé psychique, et de l'accès aux soins, un axe fort de leur intervention.

Permettre les conditions de l'émancipation de tous, c'est aussi faciliter l'accès aux services publics, aux droits et aux politiques publiques de droit commun, aussi bien qu'ailleurs.

Les acteurs mobilisés	Les leviers d'action
Education Nationale	Les politiques nationales de l'Education
Réseau pour l'emploi	La réforme du service public de l'emploi
Point-Justice France services	Le NPNRU
PADE	Les équipements publics culturels et sportifs
PRE	L'engagement du partenariat de proximité
Atelier Santé Ville	
Conseillers numériques	
Médiathèques	
MJC	
La Garance	
Service jeunesse	
Conservatoire de musique	
Centres sociaux	
Les acteurs de proximité	

Les pistes d'action :

- **Répondre aux besoins en santé des habitants**

L'Atelier Santé Ville inscrit dans le précédent contrat de ville a permis de structurer les actions santé à destination des habitants des QPV. L'articulation forte de l'ASV, du PRE et des actions du centre social municipal est un atout particulier du territoire. L'animation du volet santé du contrat de ville permet de garantir l'efficacité de son action, tant par le développement d'actions de « aller-vers » que par la prise en compte des problématiques émergentes, comme l'usage des écrans par de très jeunes enfants. La médiation santé, plébiscitée par les partenaires, conforte la portée de l'ASV. Il est nécessaire par ailleurs de prendre en compte les besoins en santé mentale, remontés par l'ensemble des partenaires, de renforcer le repérage des situations et de l'offre de soin locale, ainsi que d'outiller les acteurs de proximité pour accueillir les souffrances, se coordonner pour bien orienter y compris les associations. Le Vaucluse est un verger, agir pour une alimentation saine et durable pour tous, a ici plus de sens qu'ailleurs.

- **Lutter contre la fracture numérique**

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a doté le territoire d'un espace France services afin de répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement aux e-démarches. Le réseau des médiathèques intercommunales et le centre social « La Bastide » s'appuient sur des conseillers numériques afin d'accompagner les publics aux usages du numérique. Le NPNRU prévoit une implantation de l'espace France services. L'Agglomération élabore sa feuille de route numérique.

- **Favoriser l'estime de soi par l'accès à la culture et au sport**

La ville de Cavaillon est le siège d'équipements culturels et sportifs de qualité, tous rénovés : une scène nationale, La Garance, une Maison des Jeunes et de la Culture, une médiathèque intercommunale, un conservatoire municipal, deux piscines, un espace sportif de plein air sur le site le Grenouillet, des stades, etc. Les acteurs culturels sont très engagés et montrent leur volonté affirmée de s'ouvrir aux habitants des QPV. L'enjeu est d'accompagner ce public vers ces offres variées, public qui souffre parfois d'un complexe de légitimité, et pour lequel le coût paraît trop élevé, en dépit d'une tarification adaptée, voire de gratuité.

- **Renforcer l'accès aux droits**

Les acteurs de proximité font face à une sollicitation accrue de médiation administrative. Le centre social municipal, limité dans ses moyens d'action du fait de la configuration même de ses locaux, peine à absorber la demande, à l'instar des autres intervenants. Le « Réseau Accueil » est cependant un atout pour faciliter les accompagnements au droit commun. Le renforcement de la structuration des acteurs est attendu. L'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) de logement social y contribuera activement. Le NPNRU prévoit l'implantation de l'espace France services-Point- justice au cœur du quartier du Docteur Ayme.

3. Les stratégies d'intervention déployées par les partenaires du contrat de ville pour l'atteinte des objectifs prioritaires du projet de quartiers

Une gouvernance engagée et une animation du contrat de ville repensée pour conforter la dynamique partenariale et favoriser la participation des habitants

La compétence « politique de la ville » a été transférée de la ville de Cavailon à l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse le 1^{er} janvier 2017, dans un esprit de continuité.

Les politiques publiques destinées aux quartiers prioritaires attestent des engagements forts du Maire de Cavailon et Président de Luberon Monts de Vaucluse, et des Préfets, notamment lors des événements tragiques de l'été 2021 liés au trafic de stupéfiants et des incendies criminels de septembre 2023, en témoignent l'engagement sans précédent de l'ANRU obtenu pour l'amplification du NPNRU et les renforts des forces de l'ordre annoncés par le ministre de l'Intérieur.

Les signataires du contrat de ville font preuve de contributions actives au bénéfice des habitants des QPV, et participent aux comités de pilotage de manière régulière. C'est notamment le cas de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse d'Allocation familiale et du département de Vaucluse.

La direction mutualisée Ville - Agglomération « développement urbain et inclusion sociale » en charge notamment de la politique de la ville, du NPNRU, du numérique, et de la gestion urbaine de proximité, est un gage supplémentaire de mise en cohérence des différentes interventions portées par le bloc communal.

L'animation dédiée au contrat de ville a permis de maintenir la dynamique d'intervention entre acteurs de proximité, dynamique reposant sur la qualité relationnelle entre acteurs et la bonne compréhension mutuelle du cadre commun. Il est donc nécessaire de poursuivre dans cette direction. L'évaluation du contrat de ville 2015-2023 invite cependant à approfondir cette approche en élargissant le cercle des acteurs à mobiliser : les services communaux et intercommunaux concernés directement par la vie des usagers des QPV et les élus en charge des politiques publiques (certes transversales, mais déterminantes pour l'atteinte des objectifs du contrat de ville), mais aussi les représentants de l'Education Nationale, des forces de l'ordre, de la DDTES, de l'EDES, des délégations départementales de l'ANRU et de l'ANAH, ainsi que les acteurs du second cercle. Le sous-Préfet à la ville et la déléguée du Préfet jouent un rôle essentiel pour la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat au bénéfice du projet de quartiers.

Cette même évaluation invite à renforcer la méthode d'intervention en développant plus encore le « aller-vers » et « le faire ensemble ».

Enfin, une approche par public (enfant, adolescent, femme à la tête d'une famille monoparentale, seniors isolés, ...) permettra d'appréhender les problématiques de manière encore plus pragmatique.

Fort du constat qu'en dépit d'une réelle volonté de constituer un conseil citoyen actif et conforme aux attentes légitimes quant à son fonctionnement et ses contributions dans la gouvernance du contrat de ville, les partenaires s'appuient sur les comités des usagers des centres sociaux pour s'assurer d'un premier niveau de concertation avec les habitants pour l'élaboration des actions. Mais cette démarche a une portée limitée. En effet, le nombre d'habitants associés est faible et le profil de ces usagers, des femmes adultes, sans activité professionnelle, ne reflète pas la diversité des profils cibles des actions. Le porteur du contrat de ville et ses partenaires s'adaptent et multiplient les démarches de « aller-vers » pour contrer les difficultés de mobilisation des usagers-citoyens. L'information multi-canal est de mise : une newsletter destinée aux habitants des QPV est diffusée trois fois par an depuis 2022, les

actions de porte-à-porte se multiplient, l'envoi de questionnaires par Grand Delta Habitat, tout comme les rencontres directes sur le marché de la Place des Fêtes du vendredi. Faute d'envie ou de capacité des habitants à faire « l'autre bout du chemin », les partenaires du contrat de ville continueront à innover et à multiplier ces initiatives.

Une stratégie de mobilisation et d'affectation des moyens et ressources rationalisée

Le porteur du contrat de ville et la déléguée du Préfet veillent à ce que les moyens de droit commun soient parfaitement mobilisés pour les habitants des QPV. C'est l'un des fils rouges du suivi du contrat de ville. Un point relatif à cette exigence collective sera présenté lors de chaque comité de pilotage. L'objectif est l'articulation renforcée entre les politiques publiques de droit commun menées localement, et celles de l'Etat et de ses opérateurs, d'avec les actions du contrat de ville.

De la même manière, une coordination plus marquée entre les programmations annuelles du contrat de ville et les plans d'actions liés à l'exonération de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) est à rechercher. Les moyens dont bénéficie le principal bailleur social du territoire via ce dispositif visent dorénavant à contribuer au projet de quartiers.

Le porteur du contrat de ville veille à ce que les appels à projets de l'Etat et de la Région soient pris en considération, soit directement, soit par les acteurs de proximité, dès lors qu'ils participent aux objectifs fixés par le contrat de ville.

Le porteur du contrat de ville renforce le contrôle de l'utilisation des crédits alloués pour le financement des actions.

Les partenaires du contrat de ville s'assurent donc que toutes les ressources mobilisables pour le projet, le soient, et à bon escient.

Les financements du contrat de ville sont prioritairement alloués aux opérateurs implantés localement et qui témoignent d'une capacité à contribuer à la dynamique locale.

Les actions socle du contrat de ville (PRE – ASV – GUP – accueil jeunes – centre de loisirs – CLAS -actions des centres sociaux ...) seront financées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Enfin, et afin de s'assurer de l'impact des actions du contrat de ville, autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, un système d'évaluation en continu sera mis en place dès la 1^{ère} année du contrat.

Par ailleurs, une actualisation permettant d'ajuster les priorités et les stratégies déployées sera à questionner à mi-parcours, soit en 2027.

GLOSSAIRE

ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANRU	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
ASV	Atelier Santé Ville
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
LMV	Luberon Monts de Vaucluse
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PRE	Programme de Réussite Educative
PRIR	Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RAM	Relais Assistantes Maternelles
TFPB	Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie

quartiers2030

Repères

Les écarts entre la situation socio-économique de la ville et du département se réduisent entre 2008 et 2018

- La population cavaillonnaise est plus jeune (29,9% de moins de 25 ans) que celle du Vaucluse (27,4%).
- La part des familles monoparentales à Cavaillon se rapproche de la moyenne vaclusienne mais reste plus élevée (17,4% des ménages / 16,9%).
- Le revenu médian des cavaillonnais (17 610 €) et la part des ménages imposables (44%) augmentent mais restent inférieurs à ceux du Vaucluse (20 140 € - 51,6%).

En quartier prioritaire : une population plus jeune, pour laquelle l'accès aux études et à l'emploi sera plus difficile que pour les autres jeunes cavaillonnais

- 23% de la population cavaillonnaise et 10 % de la population de LMV Agglomération vit en QPV.
- La population de ces quartiers est plus jeune que celle de la ville et notamment en QPV 1 (40,2% de jeunes de – 25 ans en QPV1, 29,9% à Cavaillon).
- Ces jeunes de moins de 25 ans sont majoritairement issus d'un milieu défavorisé (60,4% en QPV1 et 68,2% en QPV2) et s'orientent moins en filière générale et technologique que l'ensemble des jeunes de la Ville et de l'agglomération.
- Le taux d'emploi des habitants des QPV est nettement plus faible que celui constaté au niveau communal et communautaire (QPV 1 : 37,3%, QPV 2 : 45,2%, Cavaillon 57,9%, LMV : 62,7%), et les personnes qui travaillent ont deux fois plus de chance d'occuper un emploi précaire.
- Les femmes résidant en quartier prioritaire sont moins nombreuses à travailler. En QPV 1 seulement une femme sur quatre a ou recherche un emploi.
- Le revenu médian des habitants des quartiers prioritaires correspond à la moitié du revenu médian des habitants de l'Agglomération (QPV 1 : 710€, QPV 2 : 980€, LMV : 1 650 €).

Les QPV de Cavaillon accueillent les habitants les plus modestes du territoire, concentrent plus de jeunes, plus de familles monoparentales, de salariés précaires et de femmes inactives qu'au niveau intercommunal.

Les quartiers prioritaires de Cavaillon souffrent de fragilités socioéconomiques et subissent une situation sécuritaire préoccupante.

Le projet des quartiers de Cavaillon 2030 mobilise l'ensemble des acteurs autour de quatre orientations prioritaires, résultant du travail d'évaluation, de la concertation menée auprès des habitants et du projet politique local.

Le retour à l'emploi est la clef de voûte de la bataille à mener pour que les écarts se réduisent entre ces quartiers et le reste du territoire. L'objectif de plein d'emploi porté au niveau national doit insuffler une nouvelle dynamique dans les quartiers. L'ensemble des interventions publiques doivent converger pour y faciliter l'activité économique et le développement local de l'emploi. L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a ouvert la voie d'un important chapitre de développement économique pour l'ensemble du territoire. De nouvelles zones d'activité déployées au sud de Cavaillon créeront à l'horizon 2030 plus de 1 600 nouveaux emplois.

La sécurité et l'ordre républicain doivent être restaurés dans les QPV, les habitants devant pouvoir y vivre et s'épanouir en toute tranquillité. Si la sécurité publique demeure une compétence régalienne, les forces de l'ordre ne peuvent à elles seules combattre le trafic de stupéfiants et autres troubles portés à l'ordre public. L'ensemble des acteurs engagés dans l'action publique peuvent contribuer à la prévention de la délinquance, par l'accompagnement des jeunes, des familles, par les alternatives à offrir aux plus fragiles parfois tentés par l'argent prétendument facile. La rénovation urbaine a notamment pour objectif, sans y être réduite, de faciliter l'intervention des forces de l'ordre et d'empêcher l'enkystement du trafic de stupéfiants qui perturbe de manière intolérable la vie des habitants des QPV.

La jeunesse est la priorité du mandat municipal. Ouvrir le champ des possibles aux jeunes vivant en quartier prioritaire c'est préparer l'avenir commun, notamment au regard du poids de cette population en QPV : accompagnement à la scolarité, accès aux sports et à la culture, insertion professionnelle. De cette priorité faite à la jeunesse, découlent celles de l'accompagnement à la parentalité et le soutien aux familles.

Enfin, le contrat de ville devra créer les conditions de l'émancipation et de l'égal accès aux droits pour tous, notamment pour les plus jeunes ou les plus fragiles, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées isolées.

1- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers

La nouvelle génération de contrat de ville coïncide avec une profonde réforme du service public de l'emploi prévue par la loi du 18 décembre 2023 :

- Pôle emploi devient « France Travail », avec pour mission de proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi ;
- L'inscription généralisée auprès de France Travail pour toutes les personnes sans emploi, qu'elles soient demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans ou travailleurs handicapés. Une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine est instaurée pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé ou les allocataires du RSA.

Fortes de ce renforcement du droit commun, les actions de ce contrat de ville devront accompagner cette réforme et contribuer à l'atteinte du plein-emploi dans les quartiers prioritaires de Cavaillon.

Le contexte local est favorable pour soutenir les efforts de retour à l'emploi. En effet, un important programme de création de zone d'activités au sud de Cavailon est en phase de développement opérationnel, avec la création à portée de main de 1 600 emplois directs.

La mobilisation pour l'emploi est le fil rouge du contrat de ville, chaque action du contrat de ville participe de cette ambition.

2- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

70% des habitants sollicités dans le cadre de la concertation évoquent la sécurité comme l'une de leurs principales préoccupations : « J'aime mon quartier depuis plus de 40 ans mais pas de sécurité », « Quartier abandonné par les pouvoirs publics et laissé à la merci des délinquants », « Améliorer la sécurité par rapport aux brigands, aux coups de feu ».

La délinquance cavailonnaise relève principalement du trafic de stupéfiants, et se concentre dans la cité du Docteur Ayme où nous assistons à son enkystement aux pieds de la tour N. A noter que nous constatons également son émergence depuis la mi-2023 au sein de la résidence « La Clède » en QPV 2. Des individus, pour l'essentiel âgés de 14 à 25 ans, occupent au quotidien les espaces publics et les parties communes des résidences et génèrent de l'insécurité, de l'insalubrité, du vandalisme, des squats, des intimidations. A cela s'ajoutent les nombreuses tentatives de règlements de compte par armes à feu qui ont émaillé la vie du quartier en 2021. Les démolitions prévues par le NPNRU perturbant le trafic, un incendie criminel a détruit une partie du matériel des entreprises intervenant dans le quartier, occasionnant l'arrêt des travaux pendant plusieurs mois, le renforcement des mesures de sécurisation des travaux aux coûts élevés, et le resserrement du lien porteur de projet/forces de l'ordre/bailleur dans le suivi opérationnel des travaux.

3- Faire de la jeunesse une priorité du projet de quartiers

Les quartiers prioritaires de Cavailon sont des quartiers jeunes, voire très jeunes. 40,2% des habitants du QPV 1 ont moins de 25 ans, 32,3% en QPV 2, et seulement 27,4% au niveau communautaire. Par ailleurs, cette jeunesse est issue de familles défavorisées. 60,4% en QPV 1 et 68,2% en QPV 2 des collégiens, contrastant avec les 30,3% de l'ensemble des effectifs à l'échelle de LMV. Notons encore que 37,6% des jeunes de moins de 25 ans en QPV 1 sont non scolarisés et sans emploi, 22,5% à l'échelle communautaire. La crise Covid a accentué la fragilité des enfants et des adolescents.

Les précédents contrats de ville prenaient largement en compte cette problématique, plus de 46% des crédits politique de la ville de LMV de la programmation 2023 étaient consacrés à des actions à destination des plus jeunes (PRE, CLAS, Espace Ecoute Jeunes porté par la Maison des Adolescents, le soutien à la parentalité). Parmi celles-ci, le programme de réussite éducative, qui concerne 200 jeunes et leurs familles par an. Les partenaires ont fait le choix de renforcer ce dispositif pour parvenir au financement de 3 équivalents temps plein, et pour élargir la cible : les jeunes de 6 à 18 ans.

Cette priorité faite à la jeunesse rejoint celle de l'équipe municipale actuelle. La ville a municipalisé le Club jeunes, a élaboré un ambitieux cahier des charges pour la délégation de service public du centre de loisirs et a aménagé des locaux adaptés pour le Point Info Jeunesse en centre-ville. Le service petite enfance de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse compte 5 structures d'accueil à Cavailon dont 2 situées en QPV. Cette offre sera étoffée dans le cadre du NPNRU avec l'implantation en cœur du quartier de Docteur Ayme d'une halte-garderie. La maison petite enfance offre en outre la possibilité aux familles d'être accompagnées dans leur recherche de mode de garde et soutenues dans leurs questionnements grâce au Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) « La Mosaïque ».

L'accompagnement de la jeunesse, notamment à la scolarité, est au cœur du projet de quartiers, il mobilise les familles et les institutions afin de lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire, d'ouvrir les possibles, et dans une certaine mesure de prévenir la délinquance. Une attention particulière sera portée à la mobilité professionnelle et scolaire de ces publics et au soutien à la parentalité.

4- Créer les conditions de l'émancipation de tous

La philosophie des précédents contrats de ville sous-tendait un objectif prioritaire : réduire et réparer les écarts entre les QPV et le reste du territoire. Les contrats de ville nouvelle génération reposent sur une nouvelle ambition : l'émancipation de tous. A l'occasion de son discours d'ouverture du Comité Interministériel des villes le 27 octobre 2023, la Première Ministre Elisabeth Borne souhaitait « faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances » et affirmait : « Nous voulons permettre l'émancipation de toutes et tous, pas seulement dans les discours, mais dans les faits, dans les actes, dans les résultats ».

L'emploi demeure le meilleur vecteur de l'indépendance économique, et par conséquent de l'émancipation individuelle.

Mais l'essentiel de la bataille contre les inégalités se joue plus tôt, à l'école. Les nouveaux contrats de ville intègrent dès leur conception les moyens supplémentaires donnés à l'Education nationale pour le dédoublement des classes en grande section, au CP et au CE1, et plus largement à l'ensemble des mesures visant à accueillir les élèves, et notamment les plus défavorisés, sur des temps plus longs et plus qualitatifs.

Lutter contre les inégalités de destin, c'est être exigeant en matière d'accès à la culture mais également en matière d'accès au sport. Les habitants des QPV doivent pouvoir bénéficier d'activités culturelles d'excellence, et accéder aux pratiques sportives à tout âge, pour gagner en estime de soi et en confiance.

Par ailleurs, les partenaires du contrat de ville de Cavaillon font de la santé, dont la santé psychique, et de l'accès aux soins, un axe fort de leur intervention.

Permettre les conditions de l'émancipation de tous, c'est aussi faciliter l'accès aux services publics, aux droits et aux politiques publiques de droit commun, aussi bien qu'ailleurs.

5. Les stratégies d'intervention déployées par les partenaires du contrat de ville pour l'atteinte des objectifs prioritaires du projet de quartiers

Une gouvernance engagée et une animation du contrat de ville repensée pour conforter la dynamique partenariale et favoriser la participation des habitants

La compétence « politique de la ville » a été transférée de la ville de Cavaillon à l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse le 1er janvier 2017, dans un esprit de continuité.

Les politiques publiques destinées aux quartiers prioritaires attestent des engagements forts du Maire de Cavaillon et Président de Luberon Monts de Vaucluse, et des Préfets, notamment lors des événements tragiques de l'été 2021 liés au trafic de stupéfiants et des incendies criminels de septembre 2023, en témoignent l'engagement sans précédent de l'ANRU obtenu pour l'amplification du NPNRU et les renforts des forces de l'ordre annoncés par le ministre de l'Intérieur.

Les signataires du contrat de ville font preuve de contributions actives au bénéfice des habitants des QPV, et participent aux comités de pilotage de manière régulière. C'est notamment le cas de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse d'Allocation Familiale et du département de Vaucluse.

La direction mutualisée Ville - Agglomération « développement urbain et inclusion sociale » en charge notamment de la politique de la ville, du NPNRU, du numérique, et de la gestion urbaine de proximité, est un gage supplémentaire de mise en cohérence des différentes interventions portées par le bloc communal.

L'animation dédiée au contrat de ville a permis de maintenir la dynamique d'intervention entre acteurs de proximité, dynamique reposant sur la qualité relationnelle entre acteurs et la bonne compréhension mutuelle du cadre commun. Il est donc nécessaire de poursuivre dans cette direction. L'évaluation du contrat de ville 2015-2023 invite cependant à approfondir cette approche en élargissant le cercle des acteurs à mobiliser : les services communaux et intercommunaux concernés directement par la vie des usagers des QPV et les élus en charge des politiques publiques (certes transversales, mais déterminantes pour l'atteinte des objectifs du contrat de ville), mais aussi les représentants de l'Education Nationale, des forces de l'ordre, de la DDTES, de l'EDES, des délégations départementales de l'ANRU et de l'ANAH, ainsi que les acteurs du second cercle. Le sous-Préfet à la ville et la déléguée du Préfet jouent un rôle essentiel pour la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat au bénéfice du projet de quartiers.

Cette même évaluation invite à renforcer la méthode d'intervention en développant plus encore le « aller-vers » et « le faire ensemble ».

Enfin, une approche par public (enfant, adolescent, femme à la tête d'une famille monoparentale, seniors isolés, ...) permettra d'appréhender les problématiques de manière encore plus pragmatiques.

Fort du constat qu'en dépit d'une réelle volonté de constituer un conseil citoyen actif et conforme aux attentes légitimes quant à son fonctionnement et ses contributions dans la gouvernance du contrat de ville, les partenaires s'appuient sur les comités des usagers des centres sociaux pour s'assurer d'un premier niveau de concertation avec les habitants pour l'élaboration des actions. Mais cette démarche a une portée limitée. En effet, le nombre d'habitants associés est faible et le profil de ces usagers, des femmes adultes, sans activité professionnelle, ne reflète pas la diversité des profils cibles des actions. Le porteur du contrat de ville et ses partenaires s'adaptent et multiplient les démarches de « aller-vers » pour contrer les difficultés de mobilisation des usagers-citoyens. L'information multi-canal est de mise : une newsletter destinée aux habitants des QPV est diffusée trois fois par an depuis 2022, les actions de porte-à-porte se multiplient, l'envoi de questionnaires par Grand Delta Habitat, tout comme les rencontres directes sur le marché de la Place des Fêtes du vendredi. Faute d'envie ou de capacité des habitants à faire « l'autre bout du chemin », les partenaires du contrat de ville continueront à innover et à multiplier ces initiatives.

Une stratégie de mobilisation et d'affectation des moyens et ressources rationalisée.

Le porteur du contrat de ville et la déléguée du Préfet veillent à ce que les moyens de droit commun soient parfaitement mobilisés pour les habitants des QPV. C'est l'un des fils rouges du suivi du contrat de ville. Un point relatif à cette exigence collective sera présenté lors de chaque comité de pilotage. L'objectif est l'articulation renforcée entre les politiques publiques de droit commun menées localement, et celles de l'Etat et de ses opérateurs, d'avec les actions du contrat de ville.

De la même manière, une coordination plus marquée entre les programmations annuelles du contrat de ville et les plans d'actions liés à l'exonération de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) est à rechercher. Les moyens dont bénéficie le principal bailleur social du territoire via ce dispositif visent dorénavant à contribuer au projet de quartiers.

Le porteur du contrat de ville veille à ce que les appels à projets de l'Etat et de la Région soient pris en considération, soit directement, soit par les acteurs de proximité, dès lors qu'ils participent aux objectifs fixés par le contrat de ville.

Le porteur du contrat de ville renforce le contrôle de l'utilisation des crédits alloués pour le financement des actions.

Les partenaires du contrat de ville s'assurent donc à ce que toutes les ressources mobilisables pour le projet, le soient, et à bon escient.

Les financements du contrat de ville sont prioritairement alloués aux opérateurs implantés localement et qui témoignent d'une capacité à contribuer à la dynamique locale.

Les actions socles du contrat de ville (PRE – ASV – GUP – accueil jeunes – centre de loisirs – CLAS - actions des centres sociaux ...) seront financées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Enfin, et afin de s'assurer de l'impact des actions du contrat de ville, autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, un système d'évaluation en continu sera mis en place dès la 1ère année du contrat.

Par ailleurs, une actualisation permettant d'ajuster les priorités et les stratégies déployées sera à questionner à mi-parcours, soit en 2027.

Ils contribuent aux actions du contrat de ville :





quartiers2030

38

Signature de : **Engagements « Quartiers 2030 »**

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- *Signature pour l'ETAT* -

<p>Monsieur Thierry SUQUET Préfet de Vaucluse</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>
---	-----------------------------------

Fait, le :



quartiers2030

39

Signature de : **Engagements « Quartiers 2030 »**

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- *Signature pour la VILLE DE CAVAILLON
et pour l'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE* -

<p>Monsieur Gérard DAUDET Maire de Cavillon</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>
<p>Monsieur Gérard DAUDET Président de la LMV</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>

Fait, le :



quartiers2030

40

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour France Travail -

<p>Monsieur CIOCCI Michel Directeur territorial de Vaucluse</p>	<p>Cachet et Signature</p>
--	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour le Département du Vaucluse -

<p>Madame SANTONI Dominique Présidente</p>	<p>Cachet et Signature</p>
---	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour la Banque des Territoires -

<p>Monsieur ROUQUE Alexis Directeur régional</p>	<p>Cachet et Signature</p>
---	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour Grand Delta Habitat -

<p>Monsieur SORDELET Xavier Directeur général</p>	<p>Cachet et Signature</p>
--	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour la Mutualité Sociale Agricole -

<p>Madame SALIGNON Marie- Claude Présidente</p>	<p>Cachet et Signature</p>
--	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

45

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour la Caisse d'Allocation Familiale -

<p>Monsieur FERRACCI Etienne Président</p>	<p>Cachet et Signature</p>
---	----------------------------

Fait, le :



quartiers2030

46

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- *Signature pour Madame la Procureure de la République* -

<p>Madame GALTIER Florence Procureure de la République</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>
---	-----------------------------------

Fait, le :



quartiers2030

47

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- Signature pour l'Agence Régionale de Santé -

<p>Monsieur SOURIAU Loïc Directeur de la délégation départementale de Vaucluse</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>
---	-----------------------------------

Fait, le :



France Travail

bpifrance

quartiers2030

48

Signature de : Engagements « Quartiers 2030 »

Validé en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, le 28 mars 2024

- *Signature pour BPI France* -

<p>Monsieur MAGENTIES Nicolas Directeur régional</p>	<p><i>Cachet et Signature</i></p>
---	-----------------------------------

Fait, le :